PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, le conseil municipal de la commune de GIEVRES s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la mairie de Gièvres.

PRESENTS : M. Michel CARRE, Mme Blandine VATIN, M. Jean-Paul FURLOTTI, Mme Pascale TOYER, M. Hervé GUENAIS, M. Pierre DUBIN, Mme Angélique CHASSAIGNE, Mme Maria-Joséfa LEBRON, M. Bruno RIGODON, M. Guillaume JACQUIN, Mme Martine VOISIN, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benjamin GUILLON et M. Charles HERISSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Dominique MANDEREAU, M. Alexandre GODEAU, Mme Dominique DENIS, M. Patrice CHAUVIN et M. Sébastien DESROCHES

Pouvoir de Madame Dominique MANDEREAU à Madame Blandine VATIN, de Monsieur Alexandre GODEAU à Monsieur Guillaume JACQUIN, de Madame Dominique DENIS à Madame Angélique CHASSAIGNE, de Monsieur Patrice CHAUVIN à Monsieur Pierre DUBIN et de Monsieur Sébastien DESROCHES à Madame Françoise GILOT-LECLERC.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Angélique CHASSAIGNE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 FEVRIER 2025

Conformément à l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du 27 mars 2026 ayant été transmis à chaque conseiller municipal, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur son contenu.

Adopté à l'unanimité

2026.027 MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES :
DESIGNATION DES MEMBRES ET LISTE DES COMMISSIONS

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il est rappelé que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un vice-président qui sera désigné lors de la première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (article L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire propose de créer 9 commissions municipales. Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission sera variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques. Chaque membre pourra faire partie d'une ou plusieurs commissions.

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- -la commission des finances
- -la commission de la voirie, électrification
- -la commission des bâtiments et de la sécurité
- -la commission urbanisme
- -la commission des sports et des relations avec les associations
- -la commission des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration
- -la commission de la communication, de l'information et des manifestations
- -la commission de l'environnement et du cimetière
- -la commission de la culture et la bibliothèque

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :
-décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la composition des différentes commissions
-approuve la création des commissions listées ci-dessus

2026.028 COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission des finances composée de 12 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Monsieur Hervé GUENAIS, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Pascale TOYER, Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Sébastien DESROCHES, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Guilaume JACQUIN, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN et Madame Blandine VATIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission des finances :
Monsieur Hervé GUENAIS, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Pascale TOYER, Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Sébastien DESROCHES, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Guilaume JACQUIN, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN et Madame Blandine VATIN.

2026.029 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA VOIRIE, ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission de la voirie, électrification composée de 9 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Pascale TOYER, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN, Madame Angélique CHASSAIGNE et Monsieur Hervé GUENAIS.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission de la voirie, électrification :
Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Pascale TOYER, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN, Madame Angélique CHASSAIGNE et Monsieur Hervé GUENAIS.

2026.030 COMPOSITION DE LA COMMISSION DES BATIMENTS ET DE LA SECURITE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission des bâtiments et de la sécurité composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Pascale TOYER, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Guillaume JACQUIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN, Madame Dominique DENIS, Madame Dominique MANDEREAU et Madame Martine VOISIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission des bâtiments et de la sécurité :
Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Pascale TOYER, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Guillaume JACQUIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Patrice CHAUVIN, Madame Dominique DENIS, Madame Dominique MANDEREAU et Madame Martine VOISIN.

2026.031 COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission urbanisme composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Charles HERISSON, Madame Dominique MANDEREAU, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Hervé GUENAIS et Madame Blandine VATIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission urbanisme :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Charles HERISSON, Madame Dominique MANDEREAU, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Hervé GUENAIS et Madame Blandine VATIN.

2026.032 COMPOSITION DE LA COMMISSION DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission des sports et des relations avec les associations composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Madame Maria-Joséfa LEBRON, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Madame Pascale TOYER, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS et Madame Blandine VATIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission des sports et des relations avec les associations :
Madame Maria-Joséfa LEBRON, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Madame Pascale TOYER, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Alexandre GODEAU, Monsieur Pierre DUBIN, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS et Madame Blandine VATIN.

2026.033 COMPOSITION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Sébastien DESROCHES, Madame Pascale TOYER, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Alexandre GODEAU, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Dominique MANDEREAU et Madame Blandine VATIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission des affaires scolaires, périscolaires et de la restauration :
Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Sébastien DESROCHES, Madame Pascale TOYER, Monsieur Charles HERISSON, Monsieur Alexandre GODEAU, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Dominique MANDEREAU et Madame Blandine VATIN.

2026.034 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission de la communication, de l'information et des manifestations composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Sébastien DESROCHES, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Guillaume JACQUIN, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS, Monsieur Hervé GUENAIS et Madame Blandine VATIN.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission de la communication, de l'information et des manifestations :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Sébastien DESROCHES, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Guillaume JACQUIN, Madame Martine VOISIN, Monsieur Pierre DUBIN, Madame Angélique CHASSAIGNE, Madame Dominique DENIS, Monsieur Hervé GUENAIS et Madame Blandine VATIN.

2026.035 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CIMETIERE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission de l'environnement et du cimetière composée de 10 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Patrice CHAUVIN, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Blandine VATIN et Madame Dominique MANDEREAU.

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission de l'environnement et du cimetière :
Madame Pascale TOYER, Monsieur Bruno RIGODON, Madame Maria-Joséfa LEBRON, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Monsieur Benjamin GUILLON, Monsieur Patrice CHAUVIN, Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Blandine VATIN et Madame Dominique MANDEREAU.

2026.036 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission de la culture et la bibliothèque composée de 9 membres (hors présidence).

Après appel de candidature, les conseillers municipaux suivants se présentent :
Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Martine VOISIN, Madame Dominique DENIS, Monsieur Alexandre GODEAU, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Madame Pascale TOYER, Madame Dominique MANDEREAU, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Madame Blandine VATIN

En application de la délibération, 2026-026 prise précédemment, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après élection à main levée, le conseil municipal a élu, **à l'unanimité**, membres de la commission de la culture et la bibliothèque :
Monsieur Hervé GUENAIS, Madame Martine VOISIN, Madame Dominique DENIS, Monsieur Alexandre GODEAU, Madame Françoise GILOT-LECLERC, Madame Pascale TOYER, Madame Dominique MANDEREAU, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI et Madame Blandine VATIN

2026.037 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,
Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants,
Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),
Considérant que la commission d'appel d'offres n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens et que l'intervention de cette instance n'est pas obligatoire sous ces seuils européens,

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Liste 1 : Michel CARRE
candidat au poste de titulaire :
- Monsieur Jean-Paul FURLOTTI
candidat au poste de suppléant :
- Madame Blandine VATIN

Liste 2 : Françoise GILOT-LECLERC
candidat au poste de titulaire :
- Madame Françoise GILOT-LECLERC
candidat au poste de suppléant :
- Monsieur Sébastien DESROCHES

Liste 3 : Benjamin GUILLON
candidat au poste de titulaire :
- 0
candidat au poste de suppléant :
- 0

Monsieur Benjamin GUILLON a fait le choix de ne présenter personne.

Renseignements pris après le conseil municipal, dans la mesure où la commission n'est pas complète, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

2026.038 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Le conseil municipal de Gièvres,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat (modifiés par arrêté préfectoral du 06 mai 2022) est plus particulièrement son article 5,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être décidé, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Election au poste de délégué titulaire :

- **Monsieur Hervé GUENAIS** fait acte de candidature
  Monsieur Hervé GUENAIS a obtenu 19 voix

Election au poste de délégué suppléant :

- **Madame Blandine VATIN** fait acte de candidature.
  Madame Blandine VATIN a obtenu 19 voix

- Le conseil municipal **PROCLAME élus pour** siéger au syndicat mixte du Pays Vallée du Cher et du Romorantinais :
  - Délégué titulaire : Monsieur Hervé GUENAIS
  - Déléguée suppléante : Madame Blandine VATIN

2026.039 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LOIR-ET-CHER

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1978 portant création du Syndicat Mixte Intercommunal d'Electricité (SMIE),
Vu la délibération du SMIE en date du 16 mars 1995, décidant de modifier la dénomination dudit syndicat en Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)
Vu l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC),

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être décidé, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Se porte candidat pour être délégué titulaire :

- Monsieur Jean-Paul FURLOTTI

Se porte candidat pour être délégué suppléant :

- Monsieur Patrice CHAUVIN

A l'issue du vote, les résultats des votes sont les suivants :

- Monsieur Jean-Paul FURLOTTI a obtenu 19 voix (unanimité)
- Monsieur Patrice CHAUVIN a obtenu 19 voix (unanimité)

Le conseil municipal proclame élus pour siéger au syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) :

- **Monsieur Jean-Paul FURLOTTI délégué titulaire**
- **Monsieur Patrice CHAUVIN délégué suppléant**

2026.040 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Il rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le maire est président de droit du CCAS et il ne peut être élu sur une liste.

Le scrutin est secret.

Le conseil municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration, nombre qui sera égal aux membres nommés par le Maire.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration d'Action Sociale à 6 membres élus. 6 membres seront nommés par le maire.

Les listes de candidats suivantes sont présentées :

Liste Michel CARRE	**Liste Françoise GILOT-LECLERC**	**Liste Benjamin GUILLON**
- Madame Pascale TOYER - Monsieur Pierre DUBIN - Madame Martine VOISIN - Monsieur Patrice CHAUVIN - Madame Dominique MANDEREAU	-Madame Françoise GILOT-LECLERC	**0**

La liste majoritaire (Michel CARRE) présente 5 membres.
La liste de Madame Françoise GILOT-LECLERC présente 1 membre.
Monsieur Benjamin GUILLON fait le choix de ne présenter personne.

De fait, le nombre de sièges à pourvoir est suffisant. Il est tout de même procédé à un vote à bulletin secret.

A l'issue, ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame Pascale TOYER, Monsieur Pierre DUBIN, Madame Martine VOISIN, Monsieur Patrice CHAUVIN, Madame Dominique MANDEREAU et Madame Françoise GILOT-LECLERC

2026.041 DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération du 12 octobre 2021 concernant l'adhésion de la commune de Gièvres au CNAS,

Considérant le renouvellement des conseils municipaux,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué élu auprès du CNAS,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué

Madame Pascale TOYER se porte candidate.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de désigner Madame Pascale TOYER, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la commune de Gièvres au sein du CNAS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que **Madame Pascale TOYER** représentait déjà la commune de Gièvres sous l'ancienne mandature.

2026.042 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX : ANNULATION DE LOYERS

Section de fonctionnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande du SGC de Romorantin une opération comptable doit être effectuée.

La commune va procéder à l'exécution d'une décision du tribunal judiciaire de Blois.
Pour que celle-ci puisse s'appliquer, il convient d'annuler des sommes titrées du 16 septembre 2024 à février 2025 pour un montant de 2 561,68 €.
Cette somme sera restituée ultérieurement par le biais d'un titre du même montant. L'opération comptable est nécessaire pour procéder au lancement de la procédure qui n'a aucun impact direct sur le budget locaux commerciaux.

Aussi, il est proposé la décision modificative suivante :

Chap/Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67/673	Titres annulés sur exercice précédent		2 561,68 €		
75/752	Revenus des immeubles				2 561,68 €
Total			**2 561,68 €**		**2 561,68 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire** indique que le concert du Chêne Rond aura lieu le **samedi 26 avril** à 20h00 à l'église.

- **Monsieur le Maire** informe les membres du conseil municipal des attributions qu'il a données respectivement à :

-**Madame Blandine VATIN** : 1ère adjointe- Elle sera en charge de la vie associative, du sport, de la communication, de l'environnement et du cimetière.

-**Monsieur Jean-Paul FURLOTTI** : 2ème adjoint. Il sera en charge de la voirie, des bâtiments, de la sécurité, des réseaux électriques et de l'éclairage public.

-**Madame Pascale TOYER** : 3ème adjointe. Elle sera en charge des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociales et de l'urbanisme.

-**Monsieur Hervé GUENAIS** : 4ème adjoint- Il sera en charge des finances et de la culture.

- **Madame Franoise GILOT-LECLERC** annonce l'arrivée d'une psychologue au centre médical à compter du 1er mai. Elle occupera l'ancien local de la podologue.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été transmise.

Conseil municipal clôturé à : 19h58

Le secrétaire de séance | Le Maire

A. CHASSAIGNE | M. CARRE